

KANT TOUJOURS ACTUEL

Cet ouvrage fait partie de la série des éditions critiques des œuvres kantienne en roumain inaugurée depuis longtemps par Rodica Croitoru.

Notre époque tourmentée jette un regard angoissé vers le héraut de la paix que fut Kant dont on connaît la redevance à l'œuvre de l'abbé Pierre, son contemporain. À ce propos, il est important de signaler le renouveau de la diffusion de sa pensée dans les pays de l'Union Européenne. L'essai kantien sur la paix¹ est suivi de deux autres petits textes: *Verkündigung des nahen Abschlusses eines Traktats zum ewigen Frieden in der Philosophie* (1796) et *Versuch einiger Betrachtungen über den Optimismus* (1759), liés entre eux par l'idée de *maximum* social et philosophique. Du point de vue de sa réalisation technique, cette traduction (la troisième en roumain après celles de Ion Gorun (1922) et de Traian Brăileanu (1943) se propose d'accorder le vocabulaire juridique de Kant avec la terminologie juridique actuelle. Par exemple, pour le «droit international», en tant qu'équivalent du «Völkerrecht» et du «Staatenrecht», au cours de la période de l'entre deux guerres du XX^e siècle, la terminologie juridique roumaine fut influencée par la terminologie française, qui faisait dériver ces termes du latin «gens, -tis» = «gens», «nation» (en roumain: «gintă», «neam», «națiune»); d'où a résulté en français, dans le contexte juridique, «droits des gens», et en roumain: «dreptul gintilor». La législation française actuelle a remplacé ce terme par celui de «droit international public»; de façon similaire ont dérivé les termes anglais «international law» et roumain «drept internațional». Un autre terme difficile pour les traducteurs roumains de l'œuvre kantienne fut «Zweckmäßigkeit» qui désigne l'adéquation de ce qui est qualifié en regard de sa forme, donc du but qui lui est assigné, mais certes pas du but lui-même. Les premiers essais roumains sur ce terme ont tenté de capter la présence du but en quelque chose, en forgeant le terme provisoire «ființarea unui scop» (c'est-à-dire «l'étant d'un but»). Au fil du temps, le vocabulaire philosophique roumain y a renoncé, en introduisant le terme «finalitate», s'inspirant du français «finalité», formé sur celui de «fin», tel l'anglais «purposiveness», formé sur «purpose». Un processus analogue peut être signalé en ce qui concerne «Erlaubnisgesetz», la loi qui permet d'effectuer une action, et son contraire «Zwangsgesetz», qui limite la liberté d'action de l'individu. Les langues romanes ont eu recours aux adaptations locales du latin «permito; -ere» et sur les plans «coercēo, -ere». Ainsi le roumain, sur les plans philosophique et juridique a adopté les termes «lege permisivă» et «lege coercitivă». La présente édition est accompagnée d'une ample étude introductive, où sont analysées les idées de l'es-

1. Immanuel KANT, *Zum ewigen Frieden. Ein philosophischer Entwurf*, trad. en roumain, Étude introductive, Étude sur la traduction, Notes, Bibliographie sélective, Index des concepts par Rodica CROITORU, Bucarest, Éditions BIC ALL, 2008, 207 pp, ISBN: 978-973-571-624-0.



sai kantien, tel que l'organisation internationale, l'autorité politique, les formes d'état, la constitution républicaine, la liberté juridique, l'action historique, la communauté humaine, l'impératif moral, et aussi leurs interprétations classiques et contemporaines. Il s'agit d'une étude détaillée et approfondie, bref exemplaire, qui mérite d'être traduite à son tour.

E. MOUTSOPOULOS
(Athènes)